

REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

BEVONS

28 JUIN 2022

Pour la commune d'AUBIGNOSC :

- René AVINENS, membre titulaire
- Serge LERDA, membre titulaire

Pour la commune de BEVONS :

- Marc HUSER membre titulaire

Pour la commune de CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT :

- Frédéric DRAC, membre titulaire
- Patrice BARTOLUCCI, membre titulaire

Pour la commune de CHATEAUNEUF MIRAVAL :

- Pas de représentant

Pour la commune de CUREL :

- Antoine POLATOUCHE, membre titulaire

Pour la commune de LES OMERGUES :

- Alain COSTE, membre titulaire

Pour la commune de MONTFORT :

- Yannick GENDRON, membre titulaire

Pour la commune de MONTFROC :

- Jean-Noël PASERO, membre titulaire

Pour la commune de NOYERS sur JABRON :

- Brice CHADEBEC, membre titulaire
- Claude GUERINI, membre titulaire

Pour la commune de PEIPIN

- Frédéric DAUPHIN, membre titulaire
- Philippe SANCHEZ-MATEU, membre titulaire
- Dorothée DUPONT membre titulaire

Pour la commune de SALIGNAC :

- Angélique EULOGE, membre titulaire
- Philippe IZOARD, membre titulaire

Pour la commune de SOURRIBES :

- Patrick HEYRIES, membre titulaire

Pour la commune de SAINT VINCENT SUR JABRON :

- Pas de représentant

Pour la commune de VALBELLE

- Raymond GROS, membre suppléant

Absent(s) excusé(s) : BELLEMAIN Thierry, BLANCHARD Joëlle, DELSARTE Jean-Luc, DUBOIS Jean-Marie (pouvoir à D. DUPONT), FIGUIERE Nicolas, JOSEPH Gisèle (pouvoir à F. DAUPHIN), MARTINOD Jean-Philippe (pouvoir à R. AVINENS), PTASZYNSKI Sabine (pouvoir à P. SANCHEZ), RAHMOUN Farid, ROBERT Frédéric, VADOT Pierre-Yves.

Membres en exercice : 27

Titulaires présents :..... 16

Suppléants présents :.....2

Pouvoirs :..... 4

Votants :22

Le quorum est atteint, à 18h15.

Le Président ouvre la séance et désigne Serge LERDA comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU DE CONSEIL

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité

PRESENTATION FORUM DES ASSOCIATIONS

--- Elisabeth ARMINGOL, la présidente de l'association de gymnastique d'Aubignosc, prend la parole afin de présenter le forum des associations de la CCJLVD, forum qu'elle a pris l'initiative d'organiser, en contactant de nombreuses associations de tout le territoire (environ 25 intéressées).

--- Elle explique qu'il n'existe pas de forum de ce genre pour notre CC, alors que c'est un rendez-vous incontournable des acteurs de la sphère associative. Pour la collectivité, le forum va permettre de valoriser le tissu associatif local. Pour les associations, c'est l'occasion de faire connaître leurs activités, mais aussi de recruter de nouveaux bénévoles / adhérents.

Ce forum se déroulera le dimanche 11 septembre à Aubignosc.

ADMISSION EN NON VALEURS

--- Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire un état des taxes et produits irrécouvrables, transmis par le trésorier de la Communauté de communes.

--- Le montant des produits non récupérables, à ce jour, s'élève à 223.96 € sur le budget principal et 150€ sur le budget SPANC.

--- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- DECIDE de l'allocation en non-valeur des produits listés par la Trésorerie
- PRECISE que les sommes seront mandatées au Chapitre 65 – Compte 6541 (créances admises en non-valeur)

AVENANT CONTRAT DE TRAVAIL ANIMATEUR ACCUEIL DE LOISIRS

--- Monsieur le Président indique que la directrice de l'accueil de loisirs est actuellement absente et le sera jusqu'à la fin de son congé maternité. Parmi l'équipe actuelle, un agent pourrait assurer temporairement son remplacement puisqu'elle dispose des qualifications et de l'expérience nécessaire.

--- Monsieur le Président précise par ailleurs, qu'il y a pénurie de main d'œuvre dans le secteur de l'animation et que nos différentes offres parues sur les sites pole-emploi et emploi territorial n'ont pas permis, pour l'instant, de trouver de candidats dans les délais impartis.

--- Il propose donc de signer, avec l'accord de l'agent, un avenant à son contrat de travail du 1er Juillet 2022 au 30 Novembre 2022 selon les termes suivants :

- L'agent sera chargé de la direction de l'accueil de loisirs multisites
- Rémunération basée sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe
- Temps de travail de 31/35ème
- Primes et avantages prévus pour ce cadre d'emploi

Cet avenant pourra être prolongé en fonction de la durée de l'absence de la directrice de l'accueil de loisirs.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- DECIDE d'adopter l'avenant au contrat de travail portant modification des missions et de la rémunération de l'agent concerné
- CHARGE le Président de réaliser les démarches nécessaires à la mise en place de cet avenant

DECISIONS DU BUREAU PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS :

--- Le bureau a choisi le prestataire chargé des illustrations des panneaux d'interprétation dans le cadre de l'opération sentiers de la biodiversité. Il s'agit de Bernard NICOLAS dont l'offre s'élève à 12 100€ TTC.

La séance est levée à 20h